

Deuxième Assemblée  
Genève, 11-15 septembre 2000

**DOCUMENT DU PRÉSIDENT SUR LES MODIFICATIONS À APPORTER  
AU PROGRAMME DE TRAVAIL INTERSESSIONS**

**Rappel des faits**

À la première Assemblée, il a été décidé que les États parties mèneraient des travaux entre les sessions en se reportant au document du Président sur lesdits travaux (annexe IV du rapport final (APLC/MSP.1/1999/1) du 20 mai 1999). En application de cette décision, des comités permanents d'experts, informels et ouverts à la participation de tous, ont été établis pour étudier tout particulièrement les questions suivantes :

- Le déminage;
- L'assistance aux victimes des mines, la réintégration sociale et économique des victimes, ainsi que la sensibilisation aux dangers des mines;
- La destruction des stocks;
- Les techniques de déminage;
- L'état et le fonctionnement d'ensemble de la Convention.

Il a été décidé en outre que les comités permanents d'experts pourraient se réunir à tout le moins une fois l'an.

Le programme de travail de ces comités pour 1999 et 2000 a été réparti sur cinq séries de réunions tenues en septembre et décembre 1999, puis en janvier, mars et mai 2000. Avec ce programme de travail et l'Assemblée annuelle des États parties, six séries de réunions ont été

organisées pour promouvoir et faciliter la mise en œuvre de l'action antimines dans le cadre tracé par les obligations découlant de la Convention.

Bien que, par leurs travaux, les comités permanents d'experts soient parvenus à faciliter et appuyer le fonctionnement effectif de la Convention, l'étalement de leur programme de travail a empêché dans une certaine mesure la participation à leurs travaux et l'organisation efficace de ces derniers.

À la session qu'il a tenue les 10 et 11 janvier 2000, le Comité permanent d'experts sur l'état et le fonctionnement d'ensemble de la Convention a étudié les enseignements qui se dégagent des premières réunions des comités. Il a constaté qu'il était nécessaire de rationaliser les travaux de ces organes et qu'il importait d'élargir la participation à ces travaux. À ladite session, le Comité permanent d'experts sur l'état et le fonctionnement d'ensemble de la Convention, a recommandé que les coprésidents de cet organe tiennent des consultations dans le but de formuler des suggestions concrètes quant aux ajustements qui pourraient être apportés au programme de travail intersessions.

À cette fin, outre diverses autres consultations, une réunion informelle ouverte à la participation de tous a été tenue le 10 avril 2000 au Centre international de déminage humanitaire à Genève, à laquelle les États parties, d'autres États, la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ont été conviés.

À l'issue de ces consultations, les coprésidents du Comité permanent d'experts sur l'état et le fonctionnement d'ensemble de la Convention ont constaté que les participants étaient largement en faveur d'une rationalisation du programme de travail à mener après la deuxième Assemblée des États parties. À cette fin, un ensemble de recommandations ont été élaborées et entérinées à la session du Comité qui s'est tenue les 29 et 30 mai 2000. Ces recommandations sont les suivantes :

1. Durée des réunions

Au lieu de six séries de réunions s'étendant sur six semaines au total, comme prévu au départ, il a été recommandé de ne tenir que trois séries de réunions par an, y compris l'Assemblée

des États parties. Ainsi, chaque comité permanent d'experts se réunirait deux fois entre les assemblées des États parties, une première fois pendant une semaine, en novembre ou en décembre 2000, et une seconde fois pendant une semaine également, en mai 2001.

## 2. Nombre de comités

Afin de renforcer l'efficacité, il conviendrait que des sujets ayant un lien direct l'un avec l'autre soient examinés par un seul comité permanent d'experts. Il a été recommandé en conséquence que le comité sur le déminage et le comité sur les techniques de déminage soient fondus en un seul organe. Il y aurait ainsi quatre comités, qui seraient chargés des questions suivantes :

- Déminage et techniques connexes (session d'une journée et demie pendant chacune des deux séries de réunions d'une semaine);
- Assistance aux victimes des mines, réintégration sociale et économique des victimes et sensibilisation aux dangers des mines (session d'une journée et demie pendant chacune des deux séries de réunions d'une semaine);
- Destruction des stocks (session d'une journée pendant chacune des deux séries de réunions d'une semaine);
- État et fonctionnement d'ensemble de la Convention (session d'une journée pendant chacune des deux séries de réunions d'une semaine).

## 3. Langues de travail des réunions

Afin d'encourager une participation active aux travaux des comités, il a été recommandé que les États qui le peuvent envisagent de faire des contributions volontaires afin que les réunions intersessions puissent se tenir dans plusieurs langues.

## 4. Dates des réunions

Il a été recommandé que la première des deux séries de réunions d'une semaine se déroule du 4 au 8 décembre 2000 et que la seconde se tienne du 7 au 11 mai 2001.

Exemple :

4 décembre	5 décembre	6 décembre	7 décembre	8 décembre
Assistance aux victimes	Assistance aux victimes (matin)/Déminage et techniques connexes (après-midi)	Déminage et techniques connexes	Destruction des stocks	État et fonctionnement d'ensemble de la Convention

#### 5. Rôle des coprésidents

Il a été recommandé que les coprésidents de comités sollicitent, si besoin est, l'appui et les conseils des anciens coprésidents.

#### 6. Changement de nom

Il a été recommandé que les organes connus jusqu'ici sous le nom de *comités permanents d'experts* soient désormais appelés *comités permanents*.

#### 7. Coprésidents et rapporteurs

Après consultation, il a été recommandé que les représentants des États parties ci-après soient désignés comme coprésidents et rapporteurs des comités pour la période commençant après la deuxième Assemblée des États parties et se terminant à la fin de la troisième Assemblée :

Comité	Coprésidents	Rapporteurs
Déminage et techniques connexes	Pays-Bas Pérou	Allemagne Yémen
Assistance aux victimes des mines, réintégration sociale et économique des victimes et sensibilisation aux dangers des mines	Japon Nicaragua	Canada Honduras
Destruction des stocks	Malaisie Slovaquie	Australie Croatie
État et fonctionnement d'ensemble de la Convention	Belgique Zimbabwe	Norvège Thaïlande

-----